

Délibération n°

**D\_2023\_05\_24\_51**

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 17
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

8 juin 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

### Séance du 14 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Remy BERTHOD-ONFROY, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Genevieve BOUCHET à M. Jean-Luc FALGUERE, Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, Mme Mariène JACQUET à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT

Absents excusés : Mme Fabienne BROISSAND – M. Guillaume MAGNIN

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

## OBJET – CONVENTION MISE A DISPOSITION DES VERGERS COMMUNAUX A L'ASSOCIATION LE VERGER DE SALES

*Rapporteur : Mme Catherine RABASSO, adjointe en charge de la vie associative et institutionnelle*

La commune, propriétaire des parcelles cadastrées B n° 2743 et B n° 2436 situées au chef-lieu, souhaite les mettre à disposition à titre gratuit à l'association Le Verger de Sâles afin d'y exercer une activité de « verger », dans le but de cultiver, d'entretenir et de récolter les fruits, avec les familles adhérentes.

Les modalités d'utilisation de ces parcelles doivent être définies à travers une convention de mise à disposition qui fixe les objectifs, la responsabilité et les engagements de chaque partie.

Après lecture et explications des différentes modifications à apporter dans le règlement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées B n°2743 et 2436 pour une exploitation et une gestion des vergers communaux par l'association Le Verger de Sâles,
- **ACCORDE** cette mise à disposition à titre gracieux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents liés à cette affaire.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 16/06/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/06/2023

Et de la publication le : 22/06/2023